



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 février 2021  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0048(NLE)**

---

---

**6446/21  
ADD 24**

**RECH 72  
COMPET 123  
IND 40  
MI 105  
SAN 82  
TRANS 94  
AVIATION 42  
ENER 50  
ENV 94  
SOC 95  
TELECOM 70  
AGRI 79  
SUSTDEV 22  
REGIO 29  
IA 22**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	23 février 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2021) 38 final - Partie 3/9
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION - RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT accompagnant le document: Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe - Partenariat européen sur les technologies numériques clés

---

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2021) 38 final - Partie 3/9.

---

p.j.: SWD(2021) 38 final - Partie 3/9

Bruxelles, le 23.2.2021  
SWD(2021) 38 final

PART 3/9

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT**

*accompagnant le document:*

**Proposition de règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre  
d'Horizon Europe**

**Partenariat européen sur les technologies numériques clés**

{COM(2021) 87 final} - {SEC(2021) 100 final} - {SWD(2021) 37 final}

<b>Résumé de l'analyse d'impact</b>
Analyse d'impact d'un éventuel partenariat européen institutionnalisé sur les technologies numériques clés
<b>A. Nécessité d'une action</b>
<b>Quel est le problème et pourquoi se situe-t-il au niveau de l'UE?</b>
<p>Les technologies numériques clés sont des composants et systèmes électroniques qui sous-tendent tous les produits et services numériques. Elles sont considérées comme essentielles parce qu'elles constituent les éléments fondamentaux des systèmes numériques.</p> <p>Si l'UE ne conserve pas son rôle de chef de file dans le domaine des composants et systèmes électroniques, elle risque de perdre sa position de force sur le marché dans des secteurs tels que l'automobile, les soins de santé, l'industrie manufacturière, l'industrie aérospatiale et la sécurité.</p> <p>Elle risque également d'accuser un retard dans les nouveaux paradigmes et technologies, tels que l'intelligence artificielle (IA) et l'informatique de périphérie, et dans les marchés associés, qui créent une demande en composants et systèmes électroniques dont les niveaux de performance devront surpasser ceux actuellement disponibles.</p> <p>Un problème majeur auquel l'UE serait confrontée est la sécurité de l'approvisionnement en composants technologiques fiables, sûrs et sécurisés pour les infrastructures critiques et les secteurs d'activité essentiels pour l'économie.</p> <p>Si elle n'aligne pas ses priorités politiques sur ces technologies numériques clés, l'UE se priverait d'un instrument majeur pour tirer parti de la transformation numérique en vue d'atteindre ses objectifs sociétaux et environnementaux.</p>
<b>Quels sont les objectifs à atteindre?</b>
<p>Un effort de R&amp;I d'ampleur suffisante et avec un degré de coordination suffisant pour réunir une masse critique de ressources, organiser des compétences et des intérêts multiples et les orienter vers un programme commun dont les objectifs à l'horizon 2030 seront les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>Renforcer la souveraineté technologique de l'UE dans le domaine des composants et systèmes électroniques afin de répondre aux besoins futurs des secteurs d'activité «verticaux» et de l'économie dans son ensemble.</i></li> </ol> <p>Veiller à ce que l'UE reste à la pointe de la technologie dans le domaine des composants et systèmes électroniques avancés contribuant à des chaînes de valeur stratégiques résilientes. Cela sera de plus en plus crucial au fur et à mesure que la transformation numérique s'opère et que les technologies numériques se répandent dans tous les secteurs.</p> <p>Une plus grande souveraineté devrait se traduire par un doublement de la valeur de la conception et de la production de composants et de systèmes électroniques dans l'UE d'ici à 2030, en fonction de leur poids dans les produits et services en général.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>Établir l'excellence scientifique et le rôle de chef de file de l'UE en matière d'innovation dans le domaine des technologies émergentes dans les composants et systèmes.</i></li> </ol> <p>La poursuite de la miniaturisation vers de nouvelles limites physiques, l'essor rapide de l'IA et l'avènement de l'informatique de périphérie et de nouveaux paradigmes informatiques ouvrent de nouvelles perspectives pour les composants et systèmes électroniques et leurs applications. Une</p>

base scientifique solide dans les domaines émergents peut permettre à l'UE de saisir ces occasions. Les PME et les jeunes entreprises du secteur des technologies émergentes peuvent tirer parti des nouveaux écosystèmes tout en contribuant à les façonner.

Les PME devraient représenter au moins un tiers du nombre total de participants à une initiative «Technologies numériques clés» et recevoir au moins 20 % du financement public.

3. *Veiller à ce que les technologies des composants et des systèmes répondent aux défis sociétaux et environnementaux de l'UE.*

Les pouvoirs publics de l'UE et des États membres joueraient un rôle essentiel dans une initiative coordonnée, garantissant l'alignement de celle-ci sur les priorités politiques. Les technologies des composants et systèmes électroniques devraient offrir les niveaux appropriés de confiance et de respect de la vie privée et contribuer aux objectifs environnementaux de l'UE.

L'initiative viserait une réduction de la consommation d'énergie de 32,5 % d'ici à 2030<sup>1</sup>.

### **Quelle est la valeur ajoutée de l'action au niveau de l'UE (subsidiarité)?**

Les composants et systèmes électroniques sous-tendent des chaînes de valeur industrielles qui ont une incidence sociale et économique importante dans toute l'Europe.

Le rythme rapide des progrès technologiques dans le secteur, conjugué au fait que les États-Unis et les pays asiatiques investissent massivement afin d'être à la pointe et de réduire au minimum leur dépendance à l'égard d'autres régions, exige une réponse coordonnée au niveau de l'UE.

Aucun pays ou organisation ne serait en mesure d'atteindre les objectifs susmentionnés. Seule la mobilisation au niveau de l'UE, avec la participation des États membres et des entreprises, garantira l'approche stratégique nécessaire et la masse critique de ressources, de compétences et d'intérêts.

### **B. Solutions**

#### **Quelles sont les différentes options pour atteindre les objectifs? Y a-t-il une option privilégiée? Si tel n'est pas le cas, pourquoi?**

Les dispositifs ci-après sont les options envisagées en vue de soutenir la R&I:

- appels à propositions classiques au titre du programme-cadre (scénario de base)
- un partenariat européen coprogrammé (option 1); et
- un partenariat européen institutionnalisé au titre de l'article 187 du TFUE (option 3).

Le partenariat européen institutionnalisé est l'option privilégiée, car ce dispositif garantirait que le secteur des composants et systèmes électroniques au sens large joue un rôle actif dans la définition du programme de R&I, en collaboration avec les autorités publiques (au niveau de l'UE et au niveau national), afin d'atteindre les objectifs susmentionnés. Il permettrait aux membres du partenariat de s'engager durablement sur un programme convenu de sept ans et fournirait une structure stable pour une mise en œuvre efficace et une coordination avec les initiatives connexes. L'interaction serait recherchée en particulier avec les partenariats centrés sur le numérique (par exemple, photonique, EuroHPC, réseaux et services intelligents, IA, données et robotique) et les domaines d'application (santé, automobile, industrie manufacturière, espace).

L'évaluation a montré que cette option offrait le plus de «directionnalité» (garantissant l'alignement sur un

<sup>1</sup> Directive (UE) 2018/2002 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 modifiant la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique (JO L 328 du 21.12.2018, p. 210).

programme de R&I) et d'«additionnalité» (produisant des effets de levier).

### **Quelle est la position des différentes parties prenantes? Qui soutient quelle option?**

Lorsque les États membres ont été consultés sur les partenariats Horizon Europe, 96 % ont estimé qu'un partenariat sur les technologies numériques clés était pertinent pour leurs politiques et priorités nationales, ainsi que pour leurs entreprises, leurs organismes de recherche et leurs universités.

Lors de la consultation publique ouverte, 82 % des répondants ont indiqué qu'une initiative «Technologies numériques clés» serait pertinente ou très pertinente pour garantir l'accès à des composants et systèmes de confiance. Ce point de vue a notamment été soutenu par les associations professionnelles, les universités, les ORT, les États membres et les grandes entreprises.

De nombreux répondants (plus de 40 %) ont estimé que le partenariat institutionnalisé était l'option la plus appropriée. Cela représente un échantillon équilibré composé d'entreprises (grandes entreprises et PME), d'organismes de recherche et d'États membres. Les parties prenantes interrogées dans le cadre de l'étude à l'appui de l'analyse d'impact ont également fermement soutenu cette option.

Selon les opinions minoritaires (émanant par exemple d'organismes de recherche), cette option comporte un risque de complexité accrue. Toutefois, l'harmonisation et la simplification des procédures et des pratiques sont abordées dans la proposition d'initiative.

### **C. Incidence de l'option privilégiée**

#### **Quels sont les avantages de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?**

Un partenariat fondé sur l'article 187 du TFUE pourrait:

- soutenir un agenda stratégique de R&I de l'UE dans le domaine des technologies des composants et des systèmes électroniques, en alignant les priorités de l'UE, des États participants et des entreprises en vue d'atteindre une masse critique;
- compter sur l'engagement de mise de fonds initiale des membres publics (UE et pays) et privés participant au partenariat;
- mettre en place une structure gérée de manière centralisée qui soutienne l'engagement à long terme des membres privés en faveur de la mise en œuvre d'un programme ambitieux; et
- produire un effet de levier élevé de 1:3, combinant un financement de l'UE et des contributions des États membres et des entreprises (1 EUR de l'UE pour 1 EUR des États participants et 2 EUR des membres privés), en vue de mobiliser une masse critique de ressources de R&I.

#### **Quels sont les coûts de l'option privilégiée (ou, à défaut, des options principales)?**

Étant donné qu'une future initiative «Technologies numériques clés» adopterait la structure actuelle d'ECSEL, le coût de mise en œuvre de l'option privilégiée correspond au coût de fonctionnement d'un bureau d'entreprise commune pour la période couverte par l'initiative. Ce coût est largement compensé par les avantages susmentionnés, en particulier les effets de levier du cofinancement pour rassembler les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs ambitieux. L'entreprise commune ECSEL serait adaptée au partenariat «Technologies numériques clés» et les coûts globaux de mise en œuvre resteraient les mêmes.

**Quelles sont les incidences sur les PME et la compétitivité?**

Une recommandation de l'évaluation intermédiaire d'ECSEL est d'encourager une participation plus active des PME. L'accent mis sur les technologies émergentes et l'objectif de renforcement des capacités de conception (domaines dans lesquels les PME sont particulièrement actives) sont susceptibles d'attirer un plus grand nombre de petites entreprises vers l'initiative dans des rôles plus pertinents. Des activités spécifiques (accès à la technologie et expérimentation, par exemple) sont envisagées pour associer les petits fournisseurs et les utilisateurs à l'écosystème.

**Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?**

Le partenariat «Technologies numériques clés» repose sur un modèle tripartite (Commission, États membres et entreprises), avec des contributions financières et une participation administrative des États participants (États membres et pays associés). Ce modèle est actuellement utilisé avec succès dans le cadre de l'entreprise commune ECSEL.

**Y aura-t-il d'autres incidences notables?**

Lors de la mise au point et de l'adoption de technologies des composants et des systèmes électroniques, les droits fondamentaux seront pris en compte, en particulier la sûreté, la sécurité et le respect de la vie privée des citoyens.

**Proportionnalité?**

L'option privilégiée fournit tous les éléments requis pour atteindre les objectifs et ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire.

**D. Suivi****Quand la législation sera-t-elle réexaminée?**

Le partenariat sera réexaminé régulièrement au niveau des projets, des technologies/secteurs et des programmes. Une évaluation à mi-parcours par un groupe d'experts indépendants est prévue après trois ans de fonctionnement. Des évaluations régulières permettront d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de l'initiative, les retombées attendues et la contribution aux priorités politiques de l'UE.